



Autorisation de travail temporaire "salarié" et auto-entrepreneur

Par **NezhaO**, le **12/10/2009** à **10:09**

Bonjour, rn rn J'ai un titre de séjour temporaire 'salarié'; rn 1ère délivrance en mars 2008. rn le 1ère renouvellement en mars 2009 pour une durée de 1 an. rn Je suis en CDI au 3/5. rn Je voudrais me mettre en auto-entrepreneur. rn Est-ce que mon titre de séjour me donne le droit de me mettre en auto-entrepreneur. rn rn Sinon, que dois-je faire pour me mettre en auto-entrepreneur tout en gardant mon poste et l'autorisation de travail pour être salariée. rn rn Je vous remercie d'avance. rn rn Cordialement,

Par **anais16**, le **16/10/2009** à **15:59**

Bonjour, rn rn les dispositions de l'auto entrepreneur étant nouvelles et sous conditions particulières, je vous conseille de vous renseigner directement auprès de votre préfecture.

Par **NezhaO**, le **18/10/2009** à **23:13**

Bonjour, rn rn Je vous remercie pour votre réponse mais à la préfecture, je n'ai pas pu avoir de réponse. Il faut faire la queue pendant plus de 2h pour arriver au 1er guichet d'orientation qui m'ont dit que je devais voir avec l'urssaf ou la CCI. rn rn Cordialement,

Par **zarata**, le **30/10/2009** à **11:28**

BonjourrnJ'avais déjà un peut le même problème.rnVous pouvez être auto-entrepreneur même sans avoir un titre de séjour,et surtout il faut pas démissionner avant d'avoir la nouvelle carte de séjour.rnMoi personnellement je suis auto-entrepreneur et je galère pour avoir un autorisation de travaille et je suis coincée .Si vous savez comment la obtenir,je serais content de me le expliquer.Merci d'avance.